

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du vendredi, 11 mars 2022**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;

Mme Schmitz, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;

M. Mergen, secrétaire communal.

Excusé-e-s : Mme Antinori, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis à L-9674 Nocher, 1, Um Knupp

(décision confirmée par le conseil communal séance tenante)

1) Désignation du Centre polyvalent à Nocher, 1, Um Knupp comme lieu de séance du conseil communal

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

2) Décision sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE

Lotissement de terrain (morcellement) approuvé :

- Duerfstrooss à Nocher – n° cad. 119/3223 et 119/2566 (unanimité)

3) Droit de préemption

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

- Un pré sis à Nocher,
- Une place non occupée à Buederscheid,

4) Approbation du projet définitif concernant la modernisation de la maison dénommée « Nilles » à Goesdorf, au lieu-dit « op der Virstad »

Le conseil communal approuve avec 6 voix pour et 2 abstentions (Schmitz et Siebenaller) le projet définitif concernant la modernisation de la maison dénommée « Nilles » à Goesdorf avec le devis définitif au montant de 1.989.972,57€ TTC.

5) Approbation d'un acte notarié

Le conseil communal approuve un acte notarié concernant la vente d'une parcelle à Nocher.

6) Prime de responsabilité à accorder à des agents communaux

Le conseil communal a refusé d'accorder une prime de responsabilité au personnel dirigeant de la Maison Relais à Dahl. (7 voix pour et une contre – Siebenaller)

7) Approbation de projets à réaliser dans le cadre de la protection de la nature en collaboration avec la station biologique du « Naturpark Öewersauer » - année 2022

Le Conseil communal a approuvé les projets à réaliser dans le cadre de la protection de la nature en collaboration avec la station biologique.

8) Gestion et organisation futures du service de nettoyage communal : discussions et décision-s éventuelle-s

Quant à une éventuelle réorganisation du service de nettoyage communal, la décision à prendre y relative fut ajournée.

9) Convention du 3 décembre 2021 relative au fonctionnement du Service régional conseil Pacte Nature du Parc naturel de la Haute-Sûre

Le Conseil communal a approuvé avec 6 voix pour et 2 abstentions (Schmitz et Siebenaller) la convention du 3 décembre relative au fonctionnement du Service régional conseil Pacte Nature.

10) Guichet unique PME : nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant

Le conseil communal désigne Monsieur TREFF Claude, conseiller, comme délégué (communal) au Guichet Unique PME (vote unanime), et Monsieur MATHAY Jean-Paul, bourgmestre, comme délégué suppléant (7 voix pour, une abstention – Siebenaller), ceci avec effet immédiat.

11) Vote d'un crédit supplémentaire

Le conseil communal vote un crédit supplémentaire de 45.000.-€, à inscrire à l'article budgétaire 4/410/221313/21001, exercice 2022.

12) Demandes de subside

Les subsides suivants ont été accordés :

- Treffpunkt ADHS	100.-€
- Télévie – centre de promesses 2022	1.000.-€
- Les amis du Château de Bourscheid	25.-€
- Aide aux enfants handicapés	100.-€
- Sociétés de Gymnastique de Wiltz	100.-€
- Fondation Kiwanis Luxembourg (Ukrania Refugees)	1.000.-€
- UNICEF	1.000.-€

13) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

14) Divers

Néant

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins